



REGLEMENT (version française) TROPICADINGUE *at mon Trésor* 2018

1. L'ÉPREUVE

L'épreuve La Tropicad'ingue at mon trésor (ci-après l'Épreuve) est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant, organisé sous une forme ludique. Les participants seront amenés à passer une vingtaine d'obstacles dans la boue, l'eau, par-dessus des filets, au-delà des modules, etc..., le tout sur un parcours d'environ 10KM.

L'épreuve se tiendra le dimanche 13 mai 2018 à l'île Maurice, sur le site privé Mon Trésor, propriété de Omnicane (le plan d'accès est disponible sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.mu).

Le système de départ de l'épreuve se fait par vague successive de 100 personnes environ toutes les 10 minutes.

Les horaires d'échauffement et de départ des vagues seront communiqués ultérieurement sur le site internet de l'épreuve.

2.1 CONDITIONS GENERALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la course à pied en milieu naturel avec franchissement des divers obstacles répartis sur le parcours (modules en bois, filets, franchissement de ravines, étang..) telle qu'elle est proposée dans le cadre de l'épreuve. Les participants doivent avoir une condition physique permettant ce type d'effort.

2.2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION – Tous participants

Toute personne **majeure** peut participer.

Sont acceptés également **les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement)** avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

Le participant reconnaît la Décharge de responsabilité (aptitude médicale) :

Décharge de responsabilité médicale (Résident mauricien + hors résidents)

En participant à l'événement Tropicad'ingue at Mon Trésor du 13 mai 2018 et dont je connais parfaitement les caractéristiques, je certifie personnellement ne rencontrer aucun problème médical qui pourrait compromettre mon état de santé lors du parcours à obstacles d'une distance de 10km. Par cette action, je renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés sur la manifestation.

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet)

Le participant reconnaît être apte à se déplacer dans un bassin d'eau d'une profondeur d'environ d'1.5m.

Ce document « décharge d'aptitude physique et d'aptitude aquatique (intégré au bulletin d'inscription en ligne) sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucune inscription ne sera validée sans la reconnaissance de ces 2 éléments.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

2.2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION – REUNION – France METROPOLE ET AUTRE PAYS

Toute personne **majeure** peut participer.

Sont acceptés également **les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement)** avec autorisation parentale.

Conditions obligatoires:

Présenter le certificat médical Type Tropica'Dingue at mon trésor 2018 téléchargeable sur le site internet de l'épreuve / Onglet Inscription.

Pour les mineurs : fournir en supplément l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet

Le participant reconnaît être apte à se déplacer dans un bassin d'eau d'une profondeur maximum de 1.5m.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

3.1 INSCRIPTIONS

Pour le participant mauricien, les inscriptions (bulletin + décharges d'aptitude physique + paiement) se font uniquement sur une plateforme d'inscription en ligne à partir du site internet de la course www.tropicadingue.mu / onglet INSCRIPTION.

Les cartes bleues acceptés par le système de paiement en ligne sont : Visa, Mastercard

Pour le participant réunionnais, les inscriptions auront lieu dans les agences partenaires : Bourbon Voyages exclusivement.

Divers packages sont proposés (vol A/R + transferts A/R aéroport-hôtel + transferts A/R hôtel- site de la course + hébergement dans un des hôtels BeachComber + inscription à la course).

Le participant réunionnais procédera au paiement de sa participation dans l'une des agences partenaires. Il remplira son bulletin de participation en ligne avec un code personnel fourni par l'agence.

Ouverture des inscriptions : Février 2018

Clôture maximale des inscriptions : 22 avril 2018 (soit 3 semaines avant la course)

ATTENTION

Le quota maximum est fixé à 2800 places pour cette 3^{ème} édition. Les inscriptions sont susceptibles de fermer avant la date de fermeture officielle, dès l'atteinte des 2800 places vendues en ligne.

Les inscriptions peuvent se faire en solo ou en équipe.

► Inscription en solo

Bien que ce format de course festif et convivial se prêt davantage à une participation en équipe, l'inscription individuelle est possible. Un bulletin de participation « en Solo » sera disponible.

► Inscription en équipe

Les équipes doivent être composées de 3 personnes minimum et de 6 personnes maximum.

Un chef d'équipe devra être désigné.

3.2 L'HORAIRE DE DEPART

Le participant peut choisir sa vague et donc son horaire de départ. L'attribution des dossards se fait par ordre chronologique des 100 places disponibles par vague.

3.3 CONFIRMATION INSCRIPTION

Le participant recevra deux confirmations : une **confirmation de paiement immédiate** à l'adresse mail mentionnée dans le formulaire ; puis une **confirmation de validation d'inscription** à la même adresse mail, une fois les pièces médicales vérifiées et validées par l'organisateur.

La confirmation de paiement ne donne pas lieu à une confirmation d'inscription.

Seule la validation par l'organisateur des pièces obligatoires jointes enclenche l'envoi de la CONFIRMATION D'INSCRIPTION. (2^e mail).

Attention,

Si le dossier est INCOMPLET, (pièce jugée non-conforme par l'organisation), le participant reçoit une notification par mail. Il aura jusqu'au **29 avril 2018** pour joindre le bon certificat (Réunion) ou reconnaître les décharges obligatoires (Ile Maurice). **Si l'inscription se fait après le 1^{er} Mai, en cas de disponibilité, le participant aura 24 heures pour finaliser son dossier.**

3.4 MODIFICATION

Toute inscription est définitive. Il n'est pas possible de faire de remplacement de personne au sein d'une équipe ou en inscription solo.

Un contrôle d'identité sera effectué lors de la remise des dossards.

3.5 ANNULATION - DEMANDE REMBOURSEMENT

3.5.1 Pour le participant mauricien :

La demande de remboursement pour annulation sera à adresser par mail à marechaljeanchristophe@ilop.re en indiquant : nom, prénom et jour de course.

Dès réception, l'organisateur informera par retour de mail la procédure à suivre pour recevoir le remboursement.

Date Limite de Remboursement: 29 avril 2018

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif évoqué (y compris blessure avec certificat médical ou voyage)

3.5.2 Pour le participant réunionnais :

Le participant devra se rapprocher de l'agence partenaire où il a acheté son package.

4. IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront attribuer un numéro et un code couleur (correspondant à leur vague de départ) sur leur dossard permettant de les identifier sur le parcours.

Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

Aucun dossard ne sera distribué le matin du départ.

5. TARIFS

SOLO adulte Maurice : 25 € - environ 1000 Rs

EQUIPE GRAND PUBLIC adulte Maurice : 25€ / personne – environ 1000 Rs / personne

SOLO ou EQUIPE GRAND PUBLIC Réunion : voir package sur www.tropicadingue.mu . Se renseigner auprès de l'agence Bourbon Voyages de Saint Denis.

Le tarif comprend :

- le p'tit déjeuner d'accueil
- la participation à la course
- le TEE SHIRT collector
- les ravitaillements sur le parcours

6. TENUES

Le port de déguisement est de la partie. Cette épreuve est avant tout un moment d'amusement et de convivialité. Néanmoins, il ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Collant, bas type survêtement, gants (mitaines) et bouchons d'oreilles sont conseillés pour le franchissement de certains obstacles. Le port de bijoux quant à lui est vivement déconseillé. L'organisation se réserve le droit de faire enlever un déguisement au participant si celui-ci est jugé trop imposant ou dangereux pour le coureur et ses coéquipiers pour le franchissement des obstacles.

7. PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site www.tropicadingue.mu.

Chaque participant devra se trouver au départ de l'Épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par annonces micro. Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des panneaux, rubalise ou banderoles. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'environ 4 à 5 m de hauteur.

8. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

10. SANCTIONS

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers
- Abandon des déchets sur le parcours
- Participant en possession d'alcool sur le parking ou dans l'enceinte du village d'accueil.

Cette dernière situation entrainera la suppression immédiate du dossard du ou des participants, sans remboursement de la part de l'organisation.

11. ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement ou prévenir le numéro d'urgence placé sur son dossard. Le responsable de poste, qui invalide définitivement son numéro.

12. SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

13. ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée

Tous les participants à l'Epreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..)

Les objets type (caméra embarquées) sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

14. MODIFICATION - ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

En cas d'annulation de la course par l'organisateur, en raison d'intempéries exceptionnelles ou de faits significatifs, un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivants la course. Pour information, cette somme est en général comprise entre 10 & 20 % des droits d'inscription lorsque la course est annulée au dernier moment.

A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

15. UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16. LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée à ILOP, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

17. NEWSLETTER – ACTUALITE

Afin de suivre la mise en place des épreuves et s'informer des dernières informations pratiques nécessaires, les participants pourront suivre toutes ces informations sur le site internet de l'épreuve : www.tropicadingue.mu et sur la page facebook de l'événement.

18. LE VILLAGE/ ANIMATION

Le village de la course est installé sur le site privé d'Omnicanne. ;

Les différentes zones à obstacles seront surveillées la nuit ; une agence spécialisée en gardiennage avec la présence d'agents sinophiles assurera la surveillance du site.

Le village de la course comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, une zone de repas ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes et des douches seront installées sur le village de la course.

Fait à Sainte Clotilde, le 09 janvier 2018
Stéphane ANDRE
Directeur d'ILOP SPORT

